

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**Municipalité de St-Aimé-des-Lacs**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

# **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée, **Lise Lapointe**,  
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

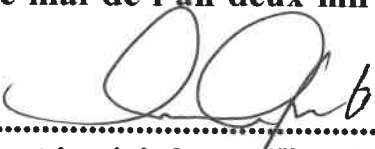
**QUE :-**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, lors de la séance ordinaire tenue le 13<sup>e</sup> jour de mai 2026 a adopté le règlement numéro 391 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le règlement est transmis au ministère des Affaires municipales et de l'habitation MAMH.

Le présent règlement est déposé au bureau de la greffière-trésorière, où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

**DONNÉ** à St-Aimé-des-Lacs, ce 21<sup>er</sup> jour de mai de l'an deux mil vingt-six.

  
.....  
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant à l'endroit désigné par le conseil et sur le site internet de la municipalité, entre 9 h 00 et 20 h 00 heures de l'après-midi, le 21<sup>ième</sup> jour de mai 2026.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 21<sup>ième</sup> jour de mai de l'an deux mil vingt-six.



Par .....  
Directrice générale et greffière-trésorière